

**L'indice de bien-être des collectivités autochtones (IBC) :
une analyse théorique**

Martin Cooke
Département de sociologie
University of Western Ontario

Direction de la recherche et de l'analyse
Affaires indiennes et du Nord Canada

26 janvier 2005

Les points de vue exprimés dans le présent document sont ceux de l'auteur et n'engagent
nullement Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC).

Publié avec l'autorisation du ministre des
Affaires indiennes et du Nord Canada
Ottawa, 2004

www.ainc-inac.gc.ca

QS-7070-010-FF-A1
Catalogue: R2-400/2005F-PDF
ISBN: 0-662-79918-6

© Ministre des travaux publics et
Services gouvernementaux Canada

This publication is also available in English
under the title : **The First Nations Community Well-Being Index (CWB):
A Conceptual Review**

Table des matières

	Page
Table des matières	i
Liste des tableaux	iii
1. Introduction	1
2. Indicateurs sociaux composites	1
2.1 Indice du développement humain (IDH)	2
2.2 Indice pondéré de progrès social (IPPS)	2
2.3 Indice de qualité de vie (IQV)	3
2.4 Indices du bien-être des nations de Prescott-Allen	3
2.5 Fiche d'évaluation du Conference Board du Canada sur la qualité de vie	3
2.6 Indice de progrès réel (IPR)	4
2.7 Indice de santé sociale de Fordham (ISS)	4
2.8 Indice du niveau de vie de l'Institut Fraser	5
2.9 Indice de qualité de vie du Conseil du développement social de l'Ontario	5
2.10 Indice de condition socioéconomique relative des Autochtones	5
3. L'indice de bien-être des collectivités	6
4. Évaluation de l'IBC comme indicateur de bien-être	8
4.1 Dimensions du bien-être incluses dans l'indice	8
4.2 Exactitude de la mesure	14

4.3	Qualité et accessibilité des données, et comparabilité dans le temps	15
4.4	Sensibilité au changement : mesures du bien-être en termes de stocks et de flux	17
4.5	Pondération des composantes et des indicateurs	18
5.	Conclusions	19
	Bibliographie	21

Liste des tableaux

	Page
Tableau 1 Principales caractéristiques des indices composites	9
Tableau 2 Composantes de l'indice de bien-être des collectivités incluses dans d'autres indices de qualité de vie	11

1. Introduction

Dans cet article, nous faisons une brève description et une analyse théorique de l'indice de bien-être des collectivités (IBC), mis au point par des chercheurs à Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) pour mesurer le bien-être économique et social des collectivités autochtones au Canada (McHardy et O'Sullivan, 2004). L'IBC est un indicateur composite qui regroupe en un seul indice plusieurs dimensions du bien-être communautaire. Il peut servir à comparer des collectivités autochtones et des collectivités non autochtones, à élaborer des tendances à long terme et à définir les facteurs qui sont liés au bien-être, y compris les politiques et les programmes qui visent à améliorer les conditions économiques et sociales des collectivités. En premier lieu, nous traitons brièvement l'histoire des indicateurs composites et présentons dix indicateurs de bien-être que l'on peut comparer à l'IBC. Nous décrivons ensuite la construction de l'IBC et établissons une comparaison avec les autres indices en ce qui a trait aux dimensions du bien-être qui y sont incluses, aux sources de données utilisées et à la pondération et au calcul de l'indice.

2. Indicateurs sociaux composites

On a utilisé les indicateurs composites sociaux pour la première fois dans les études internationales sur la population et le développement réalisées dans les années 70; l'utilisation de ces indicateurs marquait un progrès dans l'évaluation du niveau de développement global par rapport aux indicateurs classiques tels que le produit intérieur brut ou le produit national brut. Même si le PIB est un indicateur du revenu moyen généralement acceptable, on reconnaissait qu'il ne rendait pas compte de la répartition du revenu dans la population, ni des autres aspects majeurs du bien-être ou de la qualité de vie. Dans certains pays où le PIB par habitant est élevé ou en hausse, il était clair que la répartition du revenu demeurerait inéquitable et qu'elle ne se traduisait pas par une amélioration du niveau de santé ou du niveau de développement social (Miringhoff et Miringhoff, 1999, p. 26). C'est pourquoi les responsables de l'élaboration des politiques et des programmes de développement ont commencé à considérer le développement social, en plus de la croissance économique, comme une composante importante du développement humain global ou de l'amélioration du bien-être.

Faute de mesures du revenu par habitant convenables, on a élaboré de nombreux indices composites du bien-être économique et social, que l'on utilise au niveau national et infranational. Ces indicateurs intègrent généralement en une seule mesure plusieurs dimensions importantes du bien-être ou de la qualité de vie, et l'on peut ensuite comparer les valeurs de cette mesure pour des populations et des

périodes différentes. Toutefois, ces indicateurs diffèrent beaucoup entre eux au point de vue des dimensions de la qualité de vie. Chacun d'eux doit concilier le désir de prendre en compte les dimensions théoriquement importantes du bien-être avec la facilité de calcul ainsi que l'accessibilité et la comparabilité des données. Nous décrivons brièvement ci-dessous une dizaine d'indices composites chacun avec ses composantes et ses méthodes propres que nous comparons à l'IBC.

2.1 Indice du développement humain (IDH)

Le Programme des Nations Unies pour le développement a contribué largement à l'élaboration des indices composites grâce à la publication, en 1990, du premier *Rapport mondial sur le développement humain*. Ce rapport contenait un nouvel indicateur, l'indice du développement humain (IDH), qui exprimait en une seule mesure trois dimensions du processus de développement, à savoir le revenu, la santé et la connaissance (PNUD, 1990). Depuis ce temps, le PNUD a précisé la définition de quelques-unes de ces mesures dans ses rapports annuels et il a élaboré de nouvelles mesures, telles que l'indicateur sexospécifique de développement humain et l'indicateur de l'habilitation des femmes, qui reflètent le degré d'intégration des femmes dans la société. La position enviable du Canada, et notamment le fait qu'il a été en tête de liste des pays ayant un « indice du développement humain élevé » pendant la majeure partie des années 90, est devenue un objet de fierté pour certains membres de la classe politique canadienne, malgré qu'il y ait très peu de différence entre les valeurs de l'IDH des plus grands pays industrialisés. Toutefois, les Autochtones ne jouissent pas des mêmes niveaux de développement humain, si l'on se fonde sur une version modifiée de l'indice qui compare les Indiens inscrits du Canada aux autres Canadiens, mis au point par la Direction de la recherche stratégique et de l'analyse d'Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) (Beavon et Cooke, 2003; Cooke, Beavon et McHardy, 2004).

2.2 Indice pondéré de progrès social (IPPS)

C'est Richard Estes (1997), de l'Université de Pennsylvanie, qui a mis au point l'IPPS, afin de bonifier son « indice de progrès social » (Estes, 1984). Le nouvel indice utilise des pondérations statistiques, ainsi que 46 indicateurs groupés en 10 sous-indices pour mesurer l'évolution du « niveau approprié de prestation sociale » dans divers pays du monde entre 1970 et 1990. Les sous-indices comprennent l'éducation, l'état de santé, la condition féminine, l'effort de défense, l'économie, la démographie, la géographie, la participation à la vie politique, la diversité culturelle et l'effort de bien-être.

2.3 Indice de qualité de vie (IQV)

On a défini l'IQV (Diener, 1995) de manière à y inclure des éléments « subjectifs » de la qualité de vie, ainsi que les mesures « objectives » de la santé physique et de l'activité économique (Diener et Suh, 1997). Les mesures choisies représentent trois « conditions universelles de l'existence humaine » : les besoins biologiques, l'interaction sociale coordonnée, et les besoins de survie et de bien-être des groupes. En outre, l'IQV utilise des indicateurs différents pour les pays développés et les pays en voie de développement, afin de tenir compte des contextes économiques et sociaux sensiblement différents. S'inspirant de Schwartz (1994), Diener définit sept « régions de valeur », chacune d'elles étant mesurée par un indicateur différent. Ces régions, et leurs indicateurs pour les pays développés, sont la *maîtrise* (nombre de médecins par habitant), l'*autonomie affective* (bien-être subjectif), l'*autonomie intellectuelle* (nombre d'étudiants au niveau collégial et universitaire), l'*engagement égalitaire* (égalité des revenus), l'*harmonie* (grands traités sur l'environnement), le *conservatisme* (taux d'épargne monétaire), et la *hiérarchie* (revenu par habitant). Toutes ces composantes pèsent également dans la « qualité de vie totale », représentée par la moyenne des scores se rapportant à ces variables.

2.4 Indices du bien-être des nations de Prescott-Allen

Les indices du bien-être des nations ont été élaborés par Robert Prescott-Allen (2001). Axés sur le développement durable, ils ont pour principe qu'un indice de bien-être économique et social doit aussi incorporer les coûts de l'activité humaine pour l'environnement. Le rapport intitulé *The Wellbeing of Nations* évalue la durabilité dans 180 pays au moyen de l'Indice du bien-être humain, composé de 36 indicateurs, et de l'Indice du bien-être de l'écosystème, composé de 51 indicateurs. Le croisement de ces deux indices produit l'indice de bien-être global du pays, qui reflète idéalement un niveau de bien-être élevé pour l'humain comme pour l'écosystème.

2.5 Fiche d'évaluation du Conference Board du Canada sur la qualité de vie

Chaque année depuis 1986, le Conference Board du Canada compare performance du Canada à celle des autres pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dans six domaines en particulier : l'économie, l'innovation, l'environnement, l'éducation et le développement des compétences, la santé et le développement social. Dans le rapport de 2002, cette performance est mesurée à l'aide de 24 indicateurs, dont le revenu, la criminalité,

la disponibilité de programmes sociaux, la confiance des investisseurs étrangers, et la qualité de l'air et de l'eau (Conference Board du Canada, 2002).

2.6 Indice de progrès réel (IPR)

L'IPR a été élaboré par l'organisme de recherche et des politiques de San Francisco, *Redefining Progress*, pour mesurer le bien-être économique, environnemental et social des États-Unis et ce, en corrigeant le PIB par habitant en fonction d'autres variables. L'IPR repose sur les dépenses de consommation, qui sont corrigées pour tenir compte de la répartition inégale des biens et du revenu; il repose également sur le taux d'amortissement des biens durables, les coûts imputables à la criminalité et aux problèmes sociaux, ainsi que les coûts liés au sous-emploi et à la pollution. La valeur estimée du travail non marchand, comme la garde d'enfants et le bénévolat, est ajoutée au PIB. L'IPR tient compte aussi du coût à long terme de la dépendance à l'égard des combustibles fossiles, et de la perte de terres humides, de forêts et de terres agricoles (Cobb, Goodman et Kliejunas, 2000; Sharpe, 1999).

2.7 Indice de santé sociale de Fordham (ISS)

L'ISS est un produit de l'*Institute for Innovation in Social Policy* de l'Université de Fordham (Miringoff et Miringoff, 1999). Il comporte 16 indicateurs ayant trait à la santé, à la mortalité, à l'inégalité et à l'accessibilité des services qui servent à mesurer les tendances aux États-Unis. Différents indicateurs servent à évaluer le niveau de santé sociale pour chaque étape du cycle de vie. Pour les enfants et les jeunes, on prend en considération la mortalité infantile, la violence envers les enfants, la proportion d'enfants vivant dans la pauvreté, le suicide chez les adolescents, l'abus de drogues et le taux de décrochage au secondaire. Pour ce qui est des adultes, on s'intéresse au chômage, à la rémunération hebdomadaire et à la protection offerte par l'assurance-maladie. Le niveau de santé sociale des personnes âgées est mesuré par le taux de pauvreté et le coût des soins de santé pour les 65 ans et plus. Enfin, le taux d'homicide et le nombre de décès sur la route liés à la consommation d'alcool, ainsi que l'accessibilité au logement, l'inégalité des revenus et la proportion de la population bénéficiant des bons alimentaires sont les indicateurs qui s'appliquent à tous les groupes d'âge. Brink et Zeeman (1997) ont créé une version modifiée de l'indice pour le Canada, qui utilise la proportion de la population vivant d'aide sociale, plutôt que la proportion de la population recevant des bons alimentaires.

2.8 Indice du niveau de vie de l'Institut Fraser

L'économiste Christopher Sarlo a élaboré cet indice exploratoire pour le compte de l'Institut Fraser, afin de suivre l'évolution de la qualité de vie des Canadiens dans le temps. L'indice englobe la consommation et le revenu par habitant, le taux de pauvreté, un indice de l'équipement ménager, l'éducation postsecondaire, le chômage, l'espérance de vie et la valeur nette par habitant. Ces composantes sont pondérées également, et calculées à l'aide des données du recensement et d'autres données (Sarlo, 1998).

2.9 Indice de qualité de vie du Conseil du développement social de l'Ontario

Le Conseil du développement social de l'Ontario a élaboré en 1998 un indice de qualité de vie que l'on désigne parfois comme l'*Ontario Social Development Quality of Life Index* (Shookner, 1998). Il a été conçu comme un outil de développement communautaire permettant de surveiller les indicateurs clés de la qualité de vie en Ontario par rapport à quatre dimensions : sociale, sanitaire, économique et environnementale. Les indicateurs de la dimension sociale comprennent le nombre de prestataires de l'aide sociale et le nombre d'enfants confiés à la garde de sociétés d'aide à l'enfance, ainsi que la longueur des listes d'attente pour l'obtention d'un logement social. Les indicateurs de la dimension économique comprennent le nombre de personnes ayant un emploi et le nombre de personnes en chômage, ainsi que le nombre de faillites. Les 12 indicateurs sont pondérés également, et il n'y a pas d'indicateur distinct pour le revenu.

2.10 Indice de condition socioéconomique relative des Autochtones

Les chercheurs du *Centre for Aboriginal Economic Policy Research* de l'Université nationale d'Australie ont mis au point le seul autre indice composite, hormis l'IBC, qui s'applique spécifiquement aux populations autochtones (Gray et Auld, 2000). L'indice de condition socioéconomique relative des Autochtones (*Index of Relative Indigenous Socioeconomic Disadvantage*) comprend des indicateurs de revenu, telle la proportion de la population vivant sous le seuil de pauvreté, un indicateur de la qualité du logement, et d'autres indicateurs comme la proportion de la population ayant un diplôme d'études secondaires et la proportion de la population occupant un emploi. Les auteurs appliquent l'indice aux régions qui sont sous la responsabilité de l'*Aboriginal and Torres Strait Islander Commission* de l'Australie, en utilisant des données des recensements de 1991 et de 1996.

3. L'indice de bien-être des collectivités

L'IBC (McHardy et O'Sullivan, 2004) est un indice composite qui englobe quatre dimensions du bien-être des collectivités autochtones. Il combine des éléments de l'IDH, que Beavon et ses collaborateurs (Beavon et Cooke, 2003) ont appliqué au niveau national et provincial, et des éléments de l'analyse par collectivité d'Armstrong (2001). Les dimensions du bien-être incluses dans l'IBC sont l'éducation, l'activité et l'emploi, le revenu et le logement. Les indicateurs correspondants sont établis à partir des données du recensement du Canada et regroupés en un seul indice, suivant à peu près la méthodologie utilisée pour l'IDH. Chaque indicateur est rajusté afin de rendre compte de la différence entre un minimum et un maximum théoriques :

Équation 1

$$X_{Indice} = \frac{X_{réel} - X_{\min}}{X_{\max} - X_{\min}}$$

Suivant la méthodologie de l'indice du développement humain, l'IBC renferme deux indicateurs pour l'éducation. Le premier a trait à l'alphabétisme fonctionnel; il est mesuré par la proportion de la population de 15 ans et plus qui a au moins neuf années de scolarité ou plus. Le second indicateur, « secondaire et plus », est mesuré par la proportion de la population de 20 ans et plus qui a au moins un diplôme d'études secondaires. Les deux indicateurs sont combinés, avec une pondération de 2/3 pour le premier et de 1/3 pour le second.

L'IBC comprend aussi deux mesures qui ont trait à l'activité et au travail rémunéré dans la collectivité. La première représente l'activité des personnes de 20 ans et plus dans la semaine précédant le recensement. Or, cette variable est rajustée, de sorte que la limite supérieure ne soit pas 1,0 ou un taux d'activité de 100 % qui est un objectif inaccessible et peut-être même peu souhaitable. Les auteurs fixent plutôt la limite supérieure à 0,8895, valeur qui excède de deux écarts-types le taux

d'activité empirique moyen par SDR¹ en 2001. La seconde mesure de l'activité est la proportion de la population active de 15 ans et plus qui occupait un emploi dans la semaine précédant le recensement. Les deux mesures sont pondérées également à l'intérieur de la composante « activité et emploi » de l'IBC.

L'IBC comprend aussi le revenu par habitant. De façon générale, dans les données du recensement le revenu est exprimé par le revenu annuel moyen, qui est défini comme le quotient du revenu global par le nombre de personnes de 15 ans et plus ayant déclaré un revenu. Mais étant donné la structure par âge de la population autochtone, qui est relativement jeune, et le nombre proportionnellement élevé d'individus qui ne déclarent pas de revenu, les auteurs ont jugé que le revenu par habitant, que l'on obtient en divisant le revenu total par la population totale, reflétait mieux le niveau de richesse monétaire de la collectivité. On applique la fonction logarithmique utilisée par l'IDH (PNUD, 1999) aux valeurs du revenu brut, afin de tenir compte de l'utilité marginale décroissante du revenu. Comme pour l'IDH, le maximum théorique est fixé à 40 000 \$. Cependant, tandis que le PNUD fixe à 100 dollars en parité de pouvoir d'achat (\$ PPA) la valeur minimum du PIB par habitant, l'IBC fixe à 2 000 \$ le revenu annuel moyen minimum, ce qui est plus réaliste dans le contexte canadien (McHardy et O'Sullivan, 2004, p. 7).

L'IBC comprend également deux indicateurs qui ont trait au logement, une question particulièrement importante chez les collectivités des Premières nations. On mesure la *quantité* de logements par la proportion de la population vivant dans un logement qui ne compte pas plus d'une personne par pièce d'habitation, tandis que la *qualité* des logements est représentée par la proportion de la population ayant indiqué dans le questionnaire du recensement que leur habitation ne nécessitait pas de réparations majeures. Ces deux indicateurs sont pondérés également dans la composante logement.

Les quatre composantes de l'IBC éducation, activité sur le marché du travail, revenu et logement sont ensuite combinées, chacune ayant la même pondération. Avec une valeur se situant entre 0 et 1,0, l'indice final est appliqué aux Premières nations et aux autres collectivités du Canada au moyen de données du recensement agrégées au niveau de la subdivision de recensement (SDR) (McHardy et O'Sullivan, 2004, p. 8).

¹ La subdivision de recensement (SDR) est une « municipalité ou une région qui est jugée équivalente à une municipalité à des fins statistiques »; cela comprend les réserves indiennes et représente l'unité de classification géographique qui se rapproche le plus de la collectivité autochtone (McHardy et O'Sullivan, 2004, p. 3; Statistique Canada, 2003).

4. Évaluation de l'IBC comme indicateur de bien-être

Plusieurs facteurs doivent être pris en considération dans l'élaboration d'un indice composite comme l'IBC, comme l'expliquent Sharpe (1999) et Land (2000). Dans cet article, nous portons notre attention sur quatre questions conceptuelles se rapportant aux indices composites, à savoir les principales dimensions du bien-être à inclure dans ces indices, les sources de données, ainsi que l'accessibilité et la comparabilité des données dans le temps, la sensibilité des indicateurs au changement, et les pondérations attribuées aux composantes dans le calcul de l'indice.

4.1 Dimensions du bien-être incluses dans l'indice

Comme nous l'avons déjà expliqué, le tableau 1 montre que l'éventail des indices composites est très large : il existe des indices qui renferment assez peu de dimensions et d'indicateurs, comme l'IDH, et d'autres beaucoup plus complexes, comme l'indice pondéré de progrès social ou les indices de Prescott-Allen. Il serait trop long de définir ici ce qui constitue le « bien-être » ou la « qualité de vie », mais il est possible d'évoquer les principaux aspects à prendre en considération dans la construction des indices composites. Hagerty et ses collaborateurs affirment qu'un indice de la qualité de vie doit incorporer des domaines qui, globalement, « tiennent compte de l'expérience de vie dans son ensemble » (Hagerty et collaborateurs, 2001, p. 6). Ces propos dénotent une préférence pour les indices à définition plus large et une conception moins stricte du bien-être. Toutefois, les mesures qui se composent d'un très grand nombre d'indicateurs et qui renferment de nombreuses dimensions du bien-être peuvent facilement donner lieu à des problèmes de comparabilité des données dans le temps et dans l'espace. Plus il y a de mesures, plus il y a de chances que les principales définitions ou les méthodes de collecte de certaines des données évoluent dans le temps. Ces changements réduiront de façon décisive l'utilité d'un indice.

Tableau 1
Principales caractéristiques des indices composites

	Nombre de dimensions	Nombre d'indicateurs	Sources des données			Pondération des concepts			Échelle du revenu	
			Recensement	Administratives	Autres	Pondération égale	Théorique	Empirique	Logarithmique	Linéaire
Indice du développement humain (IDH)	3	4		*		*			*	
Indice pondéré de progrès social (IPPS)	10	40	*	*				*		*
Indice de qualité de vie (IQV)	7	7		*	*	*				*
Indices du bien-être des nations de Prescott-Allen	10	87	*	*	*		*			*
Fiche d'évaluation du Conference Board du Canada sur la qualité de vie	5	24	*	*		*				*
Indice de progrès réel (IPR)	9	27	*	*	*	*			-	-
Indice de santé sociale de Fordham (ISS)	4	16	*	*		*				*
Indice du niveau de vie de l'Institut Fraser	8	8	*	*		*				*
Indice de qualité de vie du Conseil du développement social de l'Ontario ¹	4	12		*		*			-	-
Indice de condition socioéconomique relative des Autochtones*	4	4	*					*	-	-
Indice de bien-être des collectivités (IBC)	4	6	*			*			*	

* L'indice de qualité de vie du Conseil du développement social de l'Ontario et l'Indice de condition socioéconomique relative des Autochtones rendent compte du revenu au moyen du taux de pauvreté.

1 L'indice de progrès réel utilise la consommation personnelle plutôt que le revenu et il applique le coefficient de Gini.

Lors du développement d'un tel indice, une question clé se pose, celle des liens entre les diverses dimensions du bien-être. En ce qui concerne l'indice du développement humain, on a déploré que l'inclusion de la composante éducation et connaissance ajoutait peu au PIB par habitant, en raison du rapport étroit entre les indicateurs des trois dimensions (McGillivray, 1991). Or, on peut soutenir que ces trois dimensions traitent des aspects du bien-être conceptuellement différents qui, bien qu'ayant un rapport entre eux, n'influent pas au préalable l'un sur l'autre. En fait, c'est précisément l'absence d'une corrélation parfaite entre ces dimensions, et le fait que dans certains pays l'accroissement du revenu ne se traduit pas par une amélioration de l'état de santé ou du niveau d'instruction global de la population, qui rend très intéressante l'utilisation d'un indice composite.

L'IBC englobe quatre dimensions du bien-être chez les collectivités : le revenu, l'éducation, le logement et l'activité sur le marché du travail. Le tableau 2 indique lesquels des neuf autres indices renferment aussi ces dimensions. Tous renferment la dimension du revenu, sous une forme ou sous une autre; ici, le revenu sert à mesurer la capacité des individus de se procurer des biens et des services. C'est de toute évidence un aspect essentiel du bien-être chez les collectivités autochtones. Seuls l'IPR et l'indice de qualité de vie de Shookner (1998) pour l'Ontario font abstraction de l'éducation comme composante majeure du bien-être. L'IDH, quant à lui, définit l'éducation et l'alphabétisation des adultes comme des mesures de la connaissance, une composante du développement humain qui se différencie de celles du revenu et de la santé. Bien que théoriquement différentes, ces dimensions du bien-être sont liées entre elles à plusieurs égards. Dans les collectivités des Premières nations et les autres collectivités, l'éducation et la connaissance sont dignes d'intérêt non seulement pour leur incidence positive sur le revenu, mais aussi parce qu'elles contribuent à améliorer la qualité de vie des personnes et de leurs collectivités. Comme le soulignent les auteurs de l'IBC, il existe un rapport particulièrement étroit entre l'éducation et la santé dans le contexte canadien (McHardy et O'Sullivan, 2004, p. 5).

Tableau 2
Composantes de l'indice de bien-être des collectivités incluses dans d'autres indices de qualité de vie

Composantes de l'indice de bien-être des collectivités (IBC)	<i>Indice du développement humain (IDH)</i>	<i>Indice pondéré de progrès social (IPPS)</i>	<i>Indice de qualité de vie (IQV)</i>	<i>Indices du bien-être des nations de Prescott-Allen</i>	<i>Fiche d'évaluation du Conference Board du Canada sur la qualité de vie</i>	<i>Indice de progrès réel (IPR)</i>	<i>Indice de santé sociale de Fordham (ISS)</i>	<i>Indice du niveau de vie de l'Institut Fraser</i>	<i>Indice de qualité de vie du Conseil du développement social de l'Ontario</i>	<i>Indice de condition socioéconomique relative des Autochtones</i>
Revenu	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
Éducation	*	*	*	*	*		*	*		*
Activité sur le marché du travail				*	*	*	*	*	*	*
Logement							*	*	*	*

Sept indices sur dix renferment une mesure de l'activité et de l'emploi. Bien que dans la plupart des cas il existe un rapport étroit entre l'emploi et le revenu, il est justifié d'inclure les deux dimensions dans un indice du bien-être. L'emploi est important non seulement à cause du revenu qu'il procure, mais aussi parce qu'il est un moyen d'intégration sociale et une mesure de la participation dans la société. Tandis que le travail rémunéré n'est évidemment pas la seule manière de participer à la vie de la société, le chômage peut avoir des conséquences négatives pour l'individu et le bien-être de la collectivité, conséquences bien plus graves que la seule perte de revenus (Schmid, 1995).

Le logement est une composante fondamentale de la qualité de vie, du développement humain ou du bien-être et il est reconnu depuis longtemps comme un problème majeur dans les collectivités autochtones (SCHL, 1996). Le logement adéquat est inclus, sous une forme ou une autre, dans quatre des dix indices présentés plus haut, ainsi que dans l'IBC. Toutefois, la question est de savoir dans quelle mesure la présence d'une composante logement complète l'explication du bien-être venant du revenu. Il se peut que pour les indices nationaux tels que l'IDH et l'IPPS, la qualité du logement soit exprimée surtout par le PIB par habitant, ce qui ne pourrait être le cas au niveau infranational. Le revenu moyen dans une collectivité autochtone peut ne pas refléter la qualité et l'accessibilité des logements, surtout si le revenu est réparti de façon inéquitable ou si le logement social ne figure pas parmi les priorités absolues de la Première nation. La qualité de logements et la quantité des logements, telles que définies dans l'IBC, représentent une composante distincte du bien-être des collectivités autochtones.

Les quatre composantes de l'IBC semblent refléter chacune un aspect fondamental différent du bien-être de la collectivité. Il convient de souligner que l'indice de condition socioéconomique relative des Autochtones (Gray et Auld, 2000), produit séparément de l'IBC, renferme les quatre mêmes composantes du bien-être global de la collectivité. Par ailleurs, l'IBC fait abstraction de certaines autres dimensions du bien-être que les auteurs d'autres indices jugent importantes. Par exemple, la qualité du milieu naturel est de toute évidence un aspect important du bien-être de la collectivité, étant donné que la pollution de l'air et de l'eau et les autres modes de détérioration de l'environnement menacent la qualité de vie. Les conditions du milieu sont en évidence dans les indices de Prescottt-Allen, l'IPR et l'indice de qualité de vie du Conference Board, lesquels tentent d'équilibrer l'activité humaine et les coûts pour l'environnement. L'indice de qualité de vie de Shookner (1998) pour l'Ontario englobe lui aussi un certain nombre de mesures ayant trait à l'environnement, à savoir la qualité de l'air, l'étendue des programmes de collecte des matières recyclables et le nombre de déversements.

Une autre dimension absente de l'IBC est l'égalité sociale, et notamment l'égalité des sexes. On avait critiqué la méthodologie de l'IDH, du PNUD, parce qu'elle n'intégrait pas des mesures de la condition socio-économique des femmes dans les pays en voie de développement. Or, au lieu de redéfinir l'IDH de manière à ce qu'il comprenne ces mesures, les responsables du PNUD ont publié deux nouvelles mesures dans l'édition 1995 du *Rapport mondial sur le développement humain* et les éditions subséquentes. L'IPPS comprend un sous-indice de la condition féminine, qui englobe les taux de mortalité liés à la maternité, les taux d'alphabétisation des femmes adultes, la contraception féminine et le taux de scolarisation des femmes (Estes, 1997). La santé est reconnue depuis longtemps comme une composante fondamentale de la qualité de vie, et elle est incluse dans l'IDH, l'IPPS et l'IPR, entre autres. Dans l'IDH, l'état de santé est mesuré par un seul indicateur, l'espérance de vie à la naissance. La fiche d'évaluation du Conference Board du Canada sur la qualité de vie comprend, quant à elle, des mesures concernant les dépenses et les couvertures des programmes d'assurance santé et des déterminants sociaux de la santé, comme la consommation d'alcool et de tabac. Enfin, plusieurs des indices décrits plus haut comprennent des mesures du taux de criminalité sur un territoire. Il est difficile d'établir des comparaisons entre pays, en raison de la diversité des régimes juridiques, des systèmes d'exécution de la loi et des systèmes de déclaration. Néanmoins, la fiche d'évaluation du Conference Board du Canada sur la qualité de vie (Conference Board du Canada, 2002) tient compte des taux de criminalité contre les biens et les personnes dans la comparaison qu'elle permet de faire entre les pays de l'OCDE, tandis que l'indice de qualité de vie de Diener (1995) considère le taux d'homicide comme une mesure du *conservatisme* dans les pays en voie de développement.

L'environnement, l'égalité, la santé, et la sécurité des personnes et des biens sont des dimensions importantes et différentes du bien-être. Toutefois, des considérations relatives aux données pourraient faire en sorte que ces dimensions soient absentes d'un indice qui sert à mesurer le niveau de bien-être des collectivités autochtones du Canada. Il n'existe pas de mesures sur l'environnement pour une collectivité en particulier, et même si elles existaient, elles seraient dépourvues de signification, parce que les dommages causés à l'environnement ne se limitent pas au territoire d'une collectivité. Par ailleurs, il est difficile de recueillir des données sur la santé et la criminalité au niveau de la SDR, et les taux sont très variables pour de petites collectivités. De nombreuses collectivités autochtones au Canada comptent moins de 200 personnes, ce qui suppose de fortes variations dans les données sur la mortalité, la morbidité et la criminalité, en raison du trop petit nombre d'habitants. En ce qui concerne la santé, l'espérance de vie à la naissance l'indicateur de l'état de santé général le plus souvent utilisé dans ces indices ne peut être calculée pour une collectivité. En outre, les taux de morbidité et d'hospitalisation peuvent être sujets à caution, parce que beaucoup de personnes

doivent être transportées à l'extérieur du territoire pour être hospitalisées.

Les auteurs de l'IBC reconnaissent que leur indice se limite aux dimensions socio-économiques classiques du bien-être et ne tient pas compte des différences de valeurs ou de cultures entre les collectivités autochtones et non autochtones ou d'autres aspects, comme la santé physique ou psychologique (McHardy et O'Sullivan, 2004, p. 8). Toutefois, l'accessibilité des données, notamment celles qui servent à établir des comparaisons entre les collectivités autochtones et non autochtones, implique que le champ de l'IBC est nécessairement limité. Il faut se rappeler aussi que l'IBC fait partie d'un vaste ensemble de statistiques et d'indicateurs canadiens qui peuvent lui servir de complément. C'est le principe que l'on observe dans les publications du *Rapport mondial sur le développement humain*, où les autorités du PNUD présentent non seulement l'IDH à trois composantes, mais aussi une variété d'autres indicateurs, ce qui illustre la complexité du concept de bien-être. De plus, au lieu d'inclure les mesures d'égalité dans un seul indice, il sera raisonnable de calculer des valeurs d'indice pour les hommes et les femmes séparément, ou pour d'autres sous-groupes (Sarlo, 1998; Beavon et Cooke, 2003). Comme le soulignent ses auteurs, l'IBC est le plus utile lorsqu'il est employé simultanément avec divers autres indicateurs.

4.2 Exactitude de la mesure

Fondamentalement, aucun indice ne peut rendre compte de façon satisfaisante de toutes les dimensions du bien-être ou de la qualité de vie, mais son utilité sera reconnue si les dimensions qu'il traite sont mesurées avec exactitude. Nous n'aborderons pas ici l'ensemble des questions ayant trait à la mesure; nous allons plutôt porter notre attention sur la validité de contenu, c'est-à-dire le rapport entre une mesure et le concept qu'elle est censée représenter (Maxim, 1999, p. 208). En ce qui regarde l'IBC, six indicateurs servent à mesurer les quatre dimensions du bien-être : le revenu, l'éducation, le logement et l'activité sur le marché du travail. Utiliser le revenu moyen établi à partir des données du recensement comme mesure du revenu est une formule assez simple; du reste, plusieurs indices parmi ceux décrits plus haut comprennent cet indicateur. Cependant, la composante éducation est plus complexe et elle renferme deux indicateurs : la proportion de la population qui a au moins un diplôme d'études secondaires ou plus et la proportion de la population qui a au moins neuf années de scolarité, celle-ci servant d'indicateur pour l'alphabétisme fonctionnel. Bien qu'aucun des autres indices étudiés ici n'utilise ce genre d'indicateur, il est déjà arrivé que l'on se serve du niveau d'instruction comme indicateur de l'alphabétisme. C'est ce qu'ont fait les auteurs de l'IBC dans les deux projets de recherche qui ont servi de fondement à leur indice (Beavon et Cooke, 2003; Cooke, Beavon et McHardy, 2004; Armstrong, 2001). De plus, en 1970 l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

(UNESCO) fixait le seuil de l'alphabétisme fonctionnel au niveau de la 5^{ième} année des États-Unis (Hagel et Trudge, 1998, p. 163), et il est probable aujourd'hui que le rapport entre l'alphabétisation des adultes et le niveau de scolarité soit valable pour les collectivités autochtones et non autochtones.

Il est important de déterminer si un indicateur de bien-être est clairement négatif ou positif. Cela peut sembler évident en apparence et, de fait, une augmentation de l'espérance de vie ou du revenu moyen serait un événement franchement positif. Toutefois, certains indicateurs inclus dans des indices composites de bien-être ne sont pas aussi clairement orientés. Par exemple, Brink et Zeeman (1997) incluent le taux d'assistés sociaux dans la définition de l'indice de santé sociale de Fordham pour le Canada. Or, il n'est pas évident que le fait de quitter l'aide sociale signifie que l'on sort de la pauvreté, et les dernières compressions budgétaires au chapitre de l'aide sociale ont peut-être eu pour effet de priver des gens de la protection offerte par ces programmes et de les plonger dans une situation encore plus précaire (Frenette et Picot, 2003). De la même manière, Shookner (1998) inclut dans son indice de bien-être collectif pour l'Ontario la proportion d'enfants qui sont confiés à la garde d'agences de protection de l'enfance. Or, si on accroît le financement de ces agences, elles pourront accueillir un plus grand nombre d'enfants et seront mieux en mesure de repérer au sein de la collectivité les enfants dont la sécurité est menacée.

À cet égard, les indicateurs qui composent l'IBC sont bien choisis. Par exemple, les indicateurs relatifs au logement représentent un meilleur choix que la longueur des listes d'attente pour l'obtention d'un logement social, indicateur qui a été retenu par Shookner (1998) et qui représente les effets du financement et de la rareté des logements, mais aussi les critères d'admissibilité. Les mesures du niveau d'instruction ont elles aussi des effets non équivoques sur le bien-être. Par ailleurs, les variations du taux d'emploi sont plus difficiles à interpréter, parce qu'elles peuvent refléter la variation du nombre de personnes qui sont membres de la population active et qui cherchent du travail. L'IBC résout la difficulté en intégrant le taux d'emploi aussi bien que le taux d'activité et en pondérant les deux taux également.

4.3 Qualité et accessibilité des données, et comparabilité dans le temps

L'accessibilité et la comparabilité des données dans le temps comptent parmi les principaux motifs pour lesquels des gens préfèrent les indices qui renferment relativement peu d'indicateurs. Cela est particulièrement important dans le cas des pays en voie de développement, où on relève des problèmes de définition et où les méthodes de collecte des données varient d'une année à l'autre, malgré que le Rapport mondial sur le développement humain contienne relativement peu

d'indicateurs. Le tableau 1 présente les sources de données utilisées pour chacun des indices décrits dans cette étude. Pour bon nombre d'indices, on utilise des données administratives et des données des comptes nationaux, à savoir le PIB et le PNB, mais aussi les taux de mortalité et l'espérance de vie. Pour d'autres, comme l'IBC et l'indice de condition socioéconomique relative des Autochtones, on utilise les données du recensement, et pour d'autres encore, on s'appuie sur d'autres sources de données, comme les enquêtes par sondage.

Un des objectifs de l'IBC est de comparer les collectivités des Premières nations et les collectivités non autochtones sur le plan du bien-être. Au Canada, une grande quantité de données statistiques sociales sont recueillies au niveau de la collectivité ou de la SDR. Toutefois, pour la plupart des enquêtes portant sur les domaines traités par l'IBC, comme l'Enquête sur la population active (Statistique Canada, 2005a), qui est la source de données habituelle sur la population active au Canada, on ne recueille pas de données dans les collectivités des réserves. Par ailleurs, les deux enquêtes post-censitaires menées auprès des peuples autochtones (*Aboriginal Peoples Survey*) (Statistique Canada, 2005b) ont été effectuées uniquement dans certaines réserves et elles s'adressaient exclusivement aux personnes qui s'étaient identifiées comme Autochtones au recensement de 1991 ou à celui de 2001.

En conséquence, le recensement est la meilleure source de données possible pour un indice infranational comme l'IBC². Cependant, il n'est pas sans difficultés, comme le soulignent les auteurs de l'IBC. On connaît depuis longtemps le problème du sous-dénombrement chez les Autochtones, problème qui découle du refus individuel ou collectif de participer au recensement et dont l'ampleur varie d'une période à l'autre. Néanmoins, le recensement est la seule source de données qui permette d'établir des comparaisons justes entre les collectivités autochtones et non autochtones et qui soit accessible à intervalles réguliers sur une longue période.

² Certaines sources de données administratives peuvent être utiles pour la recherche. Toutefois, ces données peuvent souffrir des changements de méthode de collecte au fil du temps et, en règle générale, elles n'indiquent rien sur l'origine ethnique ou le statut légal (Indien inscrit ou non). En outre, les données sur les Indiens inscrits et les autres Canadiens sont souvent rassemblées par différents organismes, de différentes manières et à différentes périodes. Ainsi, ces ensembles de données ne permettent pas, en règle générale, d'établir des comparaisons justes entre les collectivités des Premières nations et les autres collectivités au Canada.

4.4 Sensibilité au changement : mesures du bien-être en termes de stocks et de flux

Un des critères utilisés pour le choix d'une mesure a trait à la capacité d'exprimer le changement qui résulte de l'intervention de l'État ou de causes extérieures. Hagerty et collaborateurs. (2001) parlent de la « sensibilité » d'un indicateur. Certaines mesures, comme le PIB par habitant en tant qu'approximation du revenu annuel moyen, ou le revenu moyen calculé à l'aide des données du recensement, sont foncièrement sensibles aux variations d'une année à l'autre. Par contre, les mesures ayant trait à l'éducation, comme la proportion de la population qui a fait des études secondaires, représentent le « stock » de connaissances dans une population et elles risquent peu d'évoluer sensiblement au cours d'une période, parce que les personnes qui ont le plus de chances de terminer des études secondaires dans une année donnée appartiennent à une tranche d'âge plutôt limitée. En conséquence, même les programmes qui permettent de réduire sensiblement le taux d'abandon au secondaire auront peu de chances d'être pris en compte dans ces mesures. Les responsables du PNUD ont reconnu le problème dans l'édition du *Rapport mondial sur le développement humain* de 1995, où l'on a modifié la composante éducation de l'IDH en y ajoutant le taux d'alphabétisation des adultes, qui représente le « stock » d'instruction dans une population, ainsi que le taux de scolarisation combiné (primaire, secondaire et postsecondaire), qui représente le « flux » d'instruction dans une population.

Rendre compte des deux types de mesures (stock et flux) est plus important pour certaines dimensions du bien-être que pour d'autres, tout comme il est important d'enregistrer l'incidence ainsi que la prévalence, afin de bien mesurer l'étendue d'une maladie au sein d'une population, mais aussi l'apport des nouveaux cas. La sensibilité est une faiblesse pour bon nombre des indicateurs présentés dans cette étude, particulièrement dans les domaines de l'éducation et de l'évaluation environnementale. En ce qui concerne l'IBC, les mesures relatives au revenu, à la population active et au logement sont sensibles aux variations d'une période à l'autre. Tandis que les mesures du niveau d'instruction contenues dans l'IDH pour les Autochtones (Beavon et Cooke, 2003) sont des mesures justes du stock de connaissances et de l'alphabétisme fonctionnel dans une population, elles ne sont pas sensibles aux variations annuelles. Une manière de modifier la mesure de la proportion de la population ayant un diplôme d'études secondaires ou plus en sorte qu'elle représente le flux d'instruction dans une collectivité serait de limiter cette proportion aux jeunes adultes, qui sont plus susceptibles de s'inscrire à des programmes de formation. Néanmoins, la proportion globale des membres d'une collectivité qui ont fait des études postsecondaires demeure un indicateur important du stock de capital humain et de connaissances dans une collectivité. En dernière

analyse, la sensibilité n'est qu'un des critères utilisés pour le choix d'un indicateur, et compte tenu de ce que les mesures relatives au revenu, à la population active et au logement sont en soi sensibles aux variations d'une période de recensement à l'autre, définir le niveau d'instruction comme une variable de « stock » peut être un compromis raisonnable.

4.5 Pondération des composantes et des indicateurs

Une autre décision s'impose lors du développement d'un indice composite, à savoir comment chaque composante de l'indice doit être pondérée. Le tableau 1 indique laquelle des trois méthodes générales de pondération est utilisée pour chacun des indices. Pour certains indices comme l'indice de qualité de vie (IQV) et l'indice de bien-être des collectivités (IBC), chaque composante de bien-être est pondérée également. En ce qui concerne les indices du bien-être des nations de Prescott-Allen, les indicateurs reçoivent des poids différents, selon leur importance théorique par rapport au concept qui est mesuré. L'IDH et l'IBC pondèrent également chaque dimension, mais pondèrent différemment les deux indicateurs du niveau d'instruction, pour des raisons théoriques. Pour d'autres indices, on utilise des techniques statistiques, comme l'analyse en composantes principales, pour déterminer empiriquement les poids pour chaque indicateur (Slotte, 1991). Les composantes de l'indice de condition socioéconomique relative des Autochtones (Gray and Auld, 2000) et de l'IPPS sont pondérées de cette manière.

L'utilisation de méthodes statistiques pour déterminer les poids soulève certaines questions. Par exemple, si l'objectif est de comparer la variation des indices dans le temps et que l'on recalcule les poids chaque année, comme pour l'indice de condition socioéconomique relative des Autochtones, la variation de la valeur de l'indice sera attribuable en partie à la différence de poids et en partie à la variation de la valeur des indicateurs. Étant donné le faible nombre d'indicateurs, l'objectif d'étudier la variation dans le temps et l'absence d'un motif théorique déterminant pour pondérer des indicateurs plus fortement que d'autres, la méthode de la pondération égale appliquée à la plupart des indices se présente comme le meilleur choix.

Une autre question pertinente est celle de savoir si les indicateurs contenus dans un indice doivent être transformés (ajustés) ou laissés dans leur état initial. Cette question est particulièrement importante en ce qui concerne le revenu, qui est souvent réputé avoir une utilité marginale décroissante. Les effets de chaque dollar additionnel sur le niveau de bien-être global sont moins évidents pour les niveaux de revenu supérieurs, et cela est pris en compte dans des indices comme l'IDH, qui applique une transformation logarithmique au revenu depuis 1999 (PNUD, 1999). Cela dit, la plupart des indices qui renferment la composante du revenu, ou son

substitut (PIB par habitant), ne lui appliquent pas de transformation (tableau 1). Emes et Hahn (2001) soutiennent que la formule logarithmique de l'IDH est arbitraire et qu'elle a pour effet de sous-évaluer l'incidence du revenu sur le développement humain, ce qui donne une valeur d'indice particulièrement faible pour les États-Unis.

Enfin, les arguments invoqués de ne pas rajuster le revenu ne sont pas plus convaincants que l'argument de l'utilité marginale décroissante utilisé à l'appui de la formule logarithmique ou d'autres transformations. En effet, la décision de pondérer chacun des indicateurs et la manière dont ceux-ci peuvent être transformés relèvent souvent du jugement de valeur, tout comme le choix des composantes à inclure dans un indice. Par exemple, le rajustement à la baisse du revenu personnel dans l'IDH implique que le Canada affiche une valeur plus élevée que les États-Unis pour cet indice. L'important est d'être conscient des effets de ces transformations et des pondérations dans l'interprétation du problème. Si on applique l'IBC dans la comparaison des collectivités autochtones et des autres collectivités au Canada, ce sont les indicateurs du revenu des collectivités non autochtones, généralement mieux nanties, qui seront réduits le plus fortement par cette formule, et les différences de revenu seront plus marquées entre les Premières nations et les autres collectivités qu'entre les Premières nations.

5. Conclusions

L'indice de bien-être des collectivités (IBC) ressemble à un certain nombre d'autres indices composites de bien-être et il se compare avantageusement aux autres indices étudiés ici en ce qui regarde les composantes, les sources de données utilisées, l'exactitude des mesures et la pondération et le rajustement des indicateurs. L'IBC renferme quatre dimensions du bien-être qui sont particulièrement importantes par rapport aux collectivités des Premières nations au Canada : le revenu, l'activité, l'éducation et le logement. Bien sûr, d'autres aspects de la qualité de vie sont des dimensions importantes de la vie des collectivités autochtones, à savoir la santé, la condition du milieu naturel et la sécurité des personnes et des biens. Cependant pour des motifs ayant trait à la qualité des données et à leur comparabilité dans le temps, ces mesures ne peuvent être incluses dans l'indice pour le moment.

Comme nous l'avons vu plus haut, et comme le soulignent les auteurs de l'IBC, aucun indicateur quantitatif ne peut à lui seul décrire convenablement la qualité de vie d'une collectivité. Les mesures contenues dans l'IBC satisfont généralement à l'exigence selon laquelle l'indicateur doit mesurer avec exactitude le concept auquel il se rapporte et doit être sensible aux variations dans le temps. L'attribution de poids égaux aux composantes de l'indice est probablement la meilleure méthode de pondération à utiliser dans les circonstances, en l'absence de motifs théoriques valables pour pondérer les composantes différemment, et la transformation logarithmique du revenu est une formule appropriée pour tenir compte de l'effet décroissant du revenu sur le bien-être. En somme, l'IBC sera un indicateur utile du bien-être dans les collectivités autochtones et, à l'instar d'autres indices composites, il contribuera à l'avancement de la recherche en matière de politiques au Canada.

Bibliographie

Armstrong, R. P. 2001. « Tendances géographiques du bien-être socioéconomique des collectivités des Premières Nations du Canada », Série de travail sur l'agriculture et le milieu rural – Document de travail n° 46, Ottawa, Statistique Canada.

Beavon, D. et M. Cooke. 2003. « An Application of the United Nations Human Development Index to Registered Indians in Canada » in White, J.P. Maxim et D. Beavon (dir.), *Aboriginal Conditions*, Vancouver, UBC Press.

Brink, S. et A. Zeesman. 1997. *Mesure du bien-être social: un indice de santé social pour le Canada*. Document de recherche, R-97-9F. Ottawa, DRHC.

Cobb, C., G. S. Goodman, et J. C. M. Kliejunas. 2000. *Blazing Sun Overhead and Clouds on the Horizon: The Genuine Progress Report for 1999*. Oakland, Californie, Redefining Progress.

Le Conference Board du Canada. 2002. Rendement et potentiel 2002-03 - Canada 2010: défis et choix à l'intérieur et à l'extérieur. Ottawa. <http://www.conferenceboard.ca/boardwiseii/temp/BoardWise2JMHCGGMAGLJBI DCGCHFGEKNA2004102293834/P&PReport2002-03.pdf>.

Cooke, M., D. Beavon et M. McHardy. 2004. *Mesure du bien-être des peuples autochtones: application de l'indicateur du développement humain des Nations Unies aux Indiens inscrits au Canada, 1981-2001*. Rapport de la Direction de la recherche et de l'analyse, Affaires indiennes et du Nord Canada, Ottawa. http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/ra/index_f.html

Diener, E. 1995. « A value based index for measuring national quality of life ». *Social Indicators Research*, 36, pages. 107-127.

Diener, E. et E. Suh. 1997. « Measuring Quality of Life: Economic, Social, and Subjective Indicators ». *Social Indicators Research* 40, pages 189-216.

Emes, J. et E. Hahn. 2001. « Measuring Development: An Index of Human Progress ». Fraser Institute Occasional Paper Number 36. Vancouver, The Fraser Institute.

Estes, R. J. 1997. « Social Development Trends in Europe, 1970-1994: Development Prospects for the New Europe », *Social Indicators Research* 42, pages 42:1-19.

_____ 1984. *The Social Progress of Nations*. New York, Praeger.

Frenette, M. et G. Picot. 2003. « La vie après l'aide sociale: le bien-être économique des personnes qui ont cessé de toucher de l'aide sociale », Statistique Canada Direction des études analytiques – Document de recherche n° 192. Ottawa, Statistique Canada.

Gray, M.C. et A.J. Auld. (2000) Towards an Index of Relative Indigenous Socioeconomic Disadvantage. Centre for Aboriginal Economic Policy Research ANU, Canberra. Discussion Paper 196.

http://www.anu.edu.au/caepr/Publications/DP/2000_DP196.pdf

Hagel, A. et J. Tudge. 1998. « Illiterate Adults in Literate Societies: Interaction with a Social World » in de Oliveira, Marta Kohl et Jaan Valsiner (dir.) *Literacy in Human Development*. London, Ablex, pages 163-182.

Hagerty, M. R., R. A. Cummins., A. L. Ferriss, K. Land, A. C. Michalos, M. Peterson, A. Sharpe, J. Sirgy et J. Vogel. 2001. « Quality of Life Indexes for National Policy Review and Agenda for National Policy », Document de travail.

<http://faculty.gsm.ucdavis.edu/~mrhagert/Papers/TOWARDv4.PDF>

Land, K. 2000. « Social Indicators » in Edgar F. Borgatta et Rhonda V. Montgomery (dir.). *Encyclopedia of Sociology*, éd. révisée, New York, Macmillan.

Maxim, P. 1999. *Quantitative Research Methods in the Social Sciences*. New York, Oxford University Press.

McGillivray, M. 1991. « The Human Development Index: Yet Another Redundant Composite Development Indicator? », *World Development* 19 (10), pages 1461-1468.

McHardy, M. et E. O' Sullivan. 2004. *Bien-être des collectivités des Premières nations du Canada: indice du bien-être des collectivités (IBC), 2001*. Direction de la recherche et de l'analyse, Affaires indiennes et du Nord Canada. Ottawa.

Miringoff, M. et M.-L. Miringoff. 1999. *The Social Health of the Nation: How America is Really Doing*. New York, N.Y., Oxford University Press.

PNUD. 1999. *Rapport mondial sur le développement humain, 1999*. Paris, Economica.

_____. 1995. *Rapport mondial sur le développement humain, 1995*. Paris, Economica.

_____. 1990. *Rapport mondial sur le développement humain, 1990*. Paris, Economica.

Prescott-Allen, R. 2001. *The Wellbeing of Nations: A Country-by-Country Index of Quality of Life and the Environment*. London, UNEP/Island Press.

Sarlo, C. 1998. Canadian living Standards: 1998 Report. *Fraser Institute Critical Issues Bulletin*. Vancouver, The Fraser Institute.

Schmid, G. 1995. « Is Full Employment Still Possible? Transitional Labour Markets as a New Strategy for Labour Market Policy ». *Economic and Industrial Democracy* 16, pages 429-456.

Schwartz, S. H. 1994. « Beyond Individualism and Collectivism: New Cultural Dimensions of Values » in U. Kim, H.C. Triandis, C. Kagitcibasi, C. Choi et G. Yoon (dir.) *Individualism and Collectivism Theory, Method, and Applications*. Thousand Oaks, Sage.

Sharpe, A. 1999. *A Survey of Indicators of Economic and Social Well-Being*. Document préparé pour : Canadian Policy Research Networks/Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques.

Shookner, M. 1998. « A Quality of Life Index for Ontario ». Document présenté au Centre d'études des niveaux de vie. Conference on the State of Living Standards and the Quality of Life in Canada. 30-31 octobre, Ottawa.

Slottje, D. J. 1991. « Measuring the Quality of Life Across Countries ». *The Review of Economics and Statistics*, 72 (4), pages 684-693.

Société canadienne d'hypothèque et de logement. 1996. *Les conditions de logement des peuples autochtones au Canada, 1991*. Ottawa, SCHL.

Statistics Canada (2005a) Labour Force Survey.
<http://stcwww.statcan.ca/english/sdds/3701.htm>

_____. (2005b) Aboriginal Peoples Survey.
<http://stcwww.statcan.ca/english/sdds/3250.htm>

_____. 2003. *Unités géographiques : subdivision de recensement (SDR)*.
www12.statcan.ca/francais/census01/Products/Reference/dict/geo012_f.htm.